

Le mercredi 28 septembre 1990

RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

Troisième rapport

Votre comité, auquel a été délégué le projet de loi C-62, loi modifiant la loi sur la taxe à l'achat, la loi sur les douanes, le droit des douanes, la loi sur l'impôt sur le revenu, la loi sur la statistique et la loi sur le Cour canadienne de l'impôt, a, conformément à l'ordre de renvoi en date du 2 mai 1990, étudié ledit projet de loi et estime qu'il n'y a pas lieu pour le Sénat de poursuivre l'étude de ce projet de loi.